

ECONOMIE CIRCULAIRE, NOTIONS POUR LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bien vivre en harmonie avec notre planète



Ce double document est une « pièce-à-casser ». Le premier présente le concept globale de l'économie circulaire. Le second se concentre sur l'animation économique nécessaire pour mettre en œuvre ce concept. Un processus d'amendement sera proposé aux acteurs bruxellois qui le souhaitent d'ici et ce, à partir du 29 mai pour un symposium et le 10 juin 2015 pour une journée de réflexion. La version concertée sera ensuite proposée au gouvernement pour accord et au Conseil Economique et Social ainsi qu'au conseil de l'environnement pour avis d'ici l'hiver 2015.



BE CIRCULAR BE BRUSSELS

Economie circulaire, notions pour la région de Bruxelles-Capitale: 2015

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
ECONOMIE CIRCULAIRE - NOTIONS	7
1. CONCEPT	7
2. COMPOSANTES.....	7
2.1. OFFRE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES	8
2.2. DEMANDE, COMPORTEMENT ET GESTION DES BESOINS DES CONSOMMATEURS	10
2.3. GESTION DES RESSOURCES ET DES DECHETS	11
2.4. GOUVERNANCE ET HIÉRARCHIE TERRITORIALE	12

CONTENU

Ce document « Economie circulaire, notions pour la Région de Bruxelles-Capitale » précise le concept de l'économie circulaire pour la Région de Bruxelles-Capitale.

OBJECTIF

De nombreux acteurs tant internationaux, européens que régionaux s'approprient le concept d'Economie circulaire afin de refonder un développement économique équilibré et prospère au service du développement humain et de la qualité de vie de tous les Bruxellois (les citoyens étant la principale richesse/ressource à préserver) – en harmonie avec la préservation des ressources de notre terre. C'est une opportunité que le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale souhaite également saisir. A cette fin, le présent document permet de débiter le débat avec les acteurs bruxellois en vue de partager une vision commune autour de l'économie circulaire.

PUBLIC-CIBLE

Acteurs bruxellois concernés par l'économie circulaire.



LES DEFIS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

La Région de Bruxelles-Capitale est une ville moyenne de 1.163.000 habitants¹, véritable poumon économique de la Belgique avec plus de 93.000 entreprises. Elle accueille de plus en journée une population de 329.000 personnes², principalement des travailleurs, des touristes ou encore des ménages profitant des commerces, de son secteur HORECA et de son secteur culturel. L'économie bruxelloise est essentiellement tournée vers les services avec une présence importante des services publics et d'institutions internationales telles que l'Union européenne et l'OTAN.

Les limites administratives de la Région de Bruxelles-Capitale sont exigües et l'essor démographique, ainsi que la croissance de son économie conduisent à une densification de son territoire, malgré une conurbation³ importante qui engendre des problèmes de mobilité dans et autour de Bruxelles. Force est de constater que la Région de Bruxelles-Capitale cristallise les défis sociaux, économiques et environnementaux auxquels nous faisons face à l'échelle mondiale. Elle fait également face à un défi démographique (+ 112.000 habitants à l'horizon 2020⁴), environnemental et à celui de la raréfaction des ressources, sans avoir suffisamment maîtrisé les pollutions et garanti une qualité de vie satisfaisante pour tous les Bruxellois. En outre, la mixité des fonctions (résidentielles, commerciales, économiques...) est un défi permanent pour la Région. Elle assure la multifonctionnalité, la possibilité d'avoir un emploi de tout type à proximité et donc avec peu de déplacements. C'est un atout en termes urbanistiques mais un défi quotidien à relever vu la proximité des fonctions qui peuvent se gêner mutuellement. La Région connaît aussi un taux de chômage, avoisinant les 20% : taux qui reste trop élevé malgré les actions entreprises par la Région.

La Région est face à 7 défis principaux tels que décrit dans la Déclaration de politique Régionale 2014-2019 :

- (1) l'essor démographique
- (2) le développement économique, de l'emploi, de la formation et de l'enseignement
- (3) la mobilité
- (4) la lutte contre la dualisation de la ville et la pauvreté
- (5) la qualité de vie
- (6) le logement
- (7) l'internationalisation.

En outre, les défis environnementaux bruxellois, largement encadrés par les politiques européennes, se concentrent autour des problématiques typiques des villes :

- Gestion équilibrée de différentes fonctions des espaces verts et de la nature en ville ;
- Gestion des déchets ;
- Gestion de l'eau ;
- Gestion des sols pollués ;
- Gestion des activités soumises à permis d'environnement;
- Maîtrise de l'énergie et lutte contre les changements climatiques ;
- Lutte contre la pollution atmosphérique, le bruit, la pollution électromagnétique ;
- La dépendance en ressources telles les denrées alimentaires ;
- ...

La combinaison de l'amélioration de la qualité de vie, de la prospérité économique et de la création d'emplois adaptés aux Bruxelloises et aux Bruxellois est un challenge que le gouvernement bruxellois souhaite relever. Bruxelles étant un écosystème ouvert, il ne faut pas sous-estimer les partenariats potentiels utiles avec les régions limitrophes.

¹ Au 1 janv. 2014, source : IBSA (<http://www.ibsa.irisnet.be/chiffres/chiffres-cles-de-la-region/chiffres-cles-de-la-region-de-bruxelles-capitale#.VOsv6HyG9oA>)

² Par jour en 2013, source : IBSA (idem)

³ Une conurbation est un ensemble urbain constitué de plusieurs noyaux urbains (ou villes) dont les banlieues finissent par se rejoindre.

⁴ Projet de Plan Régional de Développement Durable de la Région de Bruxelles-Capitale



AVANT-PROPOS

Révision de notre modèle de développement pour plus de qualité de vie

Aujourd'hui, plus que jamais, une possibilité de changer le cours des choses nous est offerte, de quitter un modèle de développement pour en inventer un nouveau. Les crises offrent des opportunités de changement : il faut les saisir et nous sommes tous des acteurs de ce changement. Tous les acteurs doivent s'inscrire dans une dynamique de créativité et d'innovation, accepter de se mettre en danger, sortir des réponses faciles, maintes fois éprouvées, qui ont montré leurs limites. Nous devons avoir l'audace de revoir notre modèle de développement en profondeur, la surconsommation de biens et de services n'est plus aujourd'hui un projet ni crédible, ni souhaitable. Nous souhaitons privilégier un modèle de développement non seulement durable, mais surtout plus humain, pour lequel **la croissance économique n'est plus une fin en soi mais un outil au service de la croissance de la qualité de vie**. Une meilleure qualité de vie, mais aussi plus de sens et plus de liens, telles sont les priorités de notre modèle de développement.

Dans ce cadre, le **rôle du gouvernement** est d'établir la vision, de poser le cadre du développement économique, d'être un catalyseur pragmatique et d'innovation et de changements et de faire preuve de leadership pour mener à bien ces derniers. Le gouvernement d'une Ville-Région a un rôle d'autant plus important en sachant que, désormais, une personne sur deux dans le monde vit en ville et que d'ici 2030, le nombre de citoyens devrait avoisiner les 5 milliards, soit 2/3 de la population mondiale. En effet, les gouvernements locaux jouent un rôle crucial dans l'atténuation des effets du changement climatique, et ce d'autant plus que 80 % de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ sont associés à l'activité urbaine au niveau mondial.

Appliquée à l'échelle de la Région de Bruxelles-Capitale, ce nouveau modèle vise à orienter l'économie vers une gestion rationnelle et intelligente des **ressources - des matières premières à l'énergie, en passant par l'eau, l'air, les terres et le sol, la biodiversité -**, à en limiter les externalités (épuisement des ressources non renouvelables, qualité de l'air, gaz à effet de serre,...) et à développer des circuits courts de chaînes de valeur économiques en faisant profiter nos entreprises et nos travailleurs.

Un engagement de la Stratégie 2025 de la Région de Bruxelles-Capitale

C'est l'ambition que se donne le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Cet engagement à orienter la Région vers **l'économie circulaire s'inscrit pleinement dans la Stratégie 2025**, établit par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du [28/05/2015]. Cette dernière a, d'une part, pour vocation de faire de Bruxelles, la Capitale belge et européenne de l'esprit d'entreprendre et de l'innovation, et d'autre part, a pour objectif d'enrayer le paradoxe de l'économie bruxelloise, lequel fait de Bruxelles le premier bassin d'emploi du pays, mais avec le taux de chômage de ses habitants le plus important. La Stratégie 2025 contient un engagement qui identifie une feuille de route de l'économie circulaire comme un des moyens pour faire évoluer la situation actuelle vers la situation future désirée. Le Gouvernement bruxellois, dans sa Déclaration de politique régionale 2014-2019, base sa Stratégie 2025 sur **l'emploi des Bruxellois** et des Bruxelloises et les emplois d'avenir en particulier. De même qu'il incitera et développera des **plans pluriannuels de formation ambitieux**, notamment aux métiers des nouvelles technologies, des transitions énergétique, sociale et environnementale en vue de créer des emplois locaux et de renforcer Bruxelles en tant que ville où il fait bon vivre. De par son statut de Ville-Région, la Région de Bruxelles-Capitale a l'opportunité de décider de la plupart de ses politiques, notamment environnementales, d'innovation, d'emploi et de formation (en lien avec la Commission communautaire française - COCOF et la Vlaamse Gemeenschapscommissie - VGC).

Le rôle du gouvernement est d'établir la vision, d'être un catalyseur pragmatique de changements et de faire preuve de leadership pour les mener à bien. S'inscrire sur cette voie implique de clarifier le concept de l'économie circulaire, proposer une vision à 2050 et identifier les enjeux spécifique à la Région de Bruxelles-Capitale. C'est ce à quoi s'emploie ce document.

Mouvement supranational

La tendance actuelle est de passer d'une politique de gestion des déchets à une politique de gestion des ressources qui, par conséquent, s'étend à tous les compartiments de l'environnement. De multiples initiatives existent au niveau international, national, régional ou local dans le sens de l'économie circulaire.



On peut par exemple citer la mise en avant de l'importance du découplage de l'usage des ressources et de la production de bien décrite de façon très complète dans le rapport 2011 « [Decoupling natural resources use and environmental impacts from economic growth](#) » Programme des Nations Unies pour l'Environnement de l'Organisation des Nations unies (ONU).

De même, la Commission Européenne, en 2011, a sorti la communication : [Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources](#). Elle intègre les objectifs suivants :

- stimuler les performances économiques tout en utilisant moins de ressources;
- assurer la sécurité d'approvisionnement en ressources essentielles;
- lutter contre le changement climatique et limiter les incidences de l'utilisation des ressources sur l'environnement.

En juillet 2014, la Commission européenne a publié une communication intitulée « [Vers une économie circulaire: programme "zéro déchets" pour l'Europe](#) » dont l'objectif est d'établir un cadre commun et cohérent pour promouvoir l'économie circulaire. Celle-ci avait notamment pour objectif d'accroître le recyclage, de créer des emplois et de la croissance économique, de réduire les émissions de gaz à effets de serre et les impacts sur le climat. En février 2015, la Commission européenne a officialisé le retrait du paquet économie circulaire de son programme de travail. Elle est actuellement en train de préparer une nouvelle proposition qu'elle souhaite « plus ambitieuse ». Cette dernière devrait être publiée d'ici la fin de l'année 2015. L'objectif de la Commission européenne est de mieux prendre en compte la situation des différents Etats membres. L'approche plus large qu'elle entend proposer abordera tous les éléments du cycle, d'une part, en soutenant notamment un meilleur « product design » et une consommation durable, et, d'autre part, en facilitant le développement d'un marché pour les produits recyclés et les matières premières.

En emboitant le pas à ce mouvement supranational, la Région de Bruxelles-Capitale, a l'opportunité de se positionner internationalement parmi les villes-Région leaders en économie circulaire.

LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE SE DONNE L'AMBITION DE PRESERVER AU MIEUX LES RESSOURCES, D'AIDER A LA TRANSITION DE L'ECONOMIE, DE FAVORISER L'EMPLOI LOCAL, EN PARTICULIER CELUI DES MOINS QUALIFIES. ET CE, AFIN DE GARANTIR LA QUALITE DE VIE DE SES CITOYENS.

Céline Fremault

Ministre de l'Environnement et de l'Energie



ECONOMIE CIRCULAIRE - NOTIONS

1. CONCEPT

L'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus⁵. Elle est en opposition à l'économie linéaire caractérisée par les phases « extraire-fabriquer-consommer-jeter ».

L'économie circulaire vise également à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources à la source tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être. Dans toute la mesure du possible, elle se développe à l'échelle locale en créant des chaînes de valeur peu délocalisables.

2. COMPOSANTES

La notion d'Economie circulaire est entendue, en Région de Bruxelles-Capitale, comme englobant plusieurs composantes fondamentales. Elle s'articule autour d'une prise en compte large de trois champs sur l'ensemble des ressources (des matières premières à l'énergie, en passant par l'eau, l'air, les terres et le sol, la biodiversité): l'offre, la demande et la gestion des besoins, des déchets et des ressources et d'une composante transversale de gouvernance et d'approche territoriale. Ces composantes sont fortement liées les unes aux autres. Le découpage suivant est artificiel mais permet de définir une liste des composantes prises en compte par la Région de Bruxelles-Capitale.

(1) Offre des acteurs économiques	<ul style="list-style-type: none">→ L'approvisionnement durable en ressources→ Les pratiques entrepreneuriales innovantes et résilientes→ L'éco-conception des biens et services→ L'écologie industrielle→ L'économie de la fonctionnalité
(2) Demande, comportement et gestion des besoin des consommateurs	<ul style="list-style-type: none">→ L'économie du partage→ Le changement de comportement d'achats de biens et services→ L'achat responsable→ La sobriété et la réflexion sur la satisfaction des besoins des consommateurs
(3) Gestion des ressources et des déchets	<ul style="list-style-type: none">→ Le réemploi et la préparation au réemploi→ Le recyclage→ La valorisation énergétique

Une composante transversale est la gouvernance de la mise en œuvre du concept de l'Economie circulaire avec une attention particulière de la hiérarchie territoriale (où les circuits courts sont favorisés)

⁵ Définition proposée par l'ADEME, dans sa fiche technique « économie circulaire : notions », d'octobre 2014.



2.1. Offre des acteurs économiques

1.2.1. Approvisionnement durable en ressources

L'approvisionnement durable concerne l'exploitation efficace des ressources en limitant l'import et les rebuts d'exploitation ainsi que l'impact sur l'environnement. La Région de Bruxelles-Capitale n'a pas de gisement majeur en ressources naturelles mais le choix des entreprises dans leurs matières premières et leur origine a un impact indirect sur l'approvisionnement durable dans les autres régions du monde (tant sur les conditions environnementales d'extraction et/ou de production, sur les conditions sociales dans les pays d'origine des matières premières, sur la volatilité des prix de ces dernières ainsi que sur les distances parcourues).

Un exemple de proximité : En moyenne, sur la période 2000-2011, l'approvisionnement en eau potable de la Région de Bruxelles-Capitale s'est élevée à 68,2 millions de mètres cubes par an, dont 96,8% provenaient de captages situés en Région wallonne. La réhabilitation des citernes de récupération d'eau de pluie au sein de la Région de Bruxelles-Capitale est un des éléments qui permet de diminuer l'approvisionnement en eau potable hors de la Région.

1.2.2. Les pratiques entrepreneuriales innovantes et résilientes

Les modèles d'affaire basés sur l'efficacité des ressources couvrent un large éventail d'approches novatrices qui fournissent des produits et services de façon à réduire sensiblement le volume global des ressources nécessaires par rapport à la façon dont ces produits ou services sont généralement fournis. Ces approches permettent une rentabilité tout en prolongeant la durée de vie des produits ou services (lutte contre l'obsolescence programmée).

Le développement de l'entrepreneuriat de la transition vise à encourager les entreprises à s'adapter et à mettre en place une **stratégie de développement** pour devenir à terme des **entreprises durables** dans le sens le plus large du terme. Il représente une opportunité exceptionnelle pour les entreprises bruxelloises d'être à la pointe dans le domaine de l'éco-innovation managériale et technologique, **d'améliorer leur résilience et de gagner en compétitivité**. La question environnementale, et plus généralement celle du développement durable, est aujourd'hui un paramètre à intégrer **dans l'ensemble des activités de l'entreprise**. Ce développement stratégique est complémentaire à la gestion environnementale qui vise à prendre en compte l'impact environnemental des activités de l'entreprise, à évaluer cet impact et à le réduire.

1.2.3. Eco-conception des biens et des services

L'éco-conception vise à réduire les effets négatifs sur l'environnement tout au long du cycle de vie (du bien, bâtiment, service) en s'efforçant de préserver les qualités et/ou les performances du bien ou service produit. Il s'agit notamment de réduire l'utilisation des ressources non renouvelables, d'utiliser davantage de ressources renouvelables en tenant compte de leur taux de reproduction, d'allonger la durée de vie des produits et d'anticiper les possibilités de réemploi et de recyclage. Elle permet donc de diminuer tant les coûts de production que l'empreinte environnementale du produit commercialisé.

La première directive concernant les produits consommateurs d'énergie dite « Directive Ecodesign » (2009/125/CE) a été adoptée en 2005 et révisée en 2009. Cette dernière fixe des exigences européennes minimales et contraignantes dès les premiers stades de la conception de ces produits afin d'améliorer leurs performances environnementales. En retirant officiellement le paquet Economie circulaire en février 2015, Frans Timmermans soulignait que la Commission européenne déposerait une proposition plus ambitieuse qui inclurait et renforcerait l'aspect prévention. Or, l'outil de référence en la matière est la directive Ecodesign qui prend en considération les étapes du cycle de vie du produit. Bien qu'elle ne soit actuellement pas soumise à révision, celle-ci pourrait faire partie du nouveau paquet « Economie circulaire » que la Commission européenne a annoncé pour fin 2015, mais sans certitude.

En ce qui concerne les biens, la Région de Bruxelles-Capitale est fortement importatrice de ceux-ci et n'a qu'une influence modérée sur les biens produits hors de la Région. Cependant, en tant que prescripteur, les professionnels bruxellois (tels les designers) donnent les instructions quant aux exigences de conception de ceux-ci. En outre, au-delà de l'objectif environnemental, l'éco-conception renforce les démarches d'innovation et permet aux entreprises qui y ont recours de renforcer leur compétitivité et de gagner un avantage concurrentiel en répondant à des attentes du marché ou d'ouvrir de nouveaux marchés.



Par exemple, les designers textile dont les domaines d'applications sont multiples (le vêtement et l'accessoire, l'aménagement d'intérieur et l'architecture, le design d'objets) peuvent donner des instructions strictes sur le plan de l'ecodesign des objets composés de textile même si ceux-ci ne sont pas produits au sein la Région.

Bien que souvent appliquée au produit, l'éco-conception de service est de plus en plus courante. Comme dans une démarche produit, l'éco-conception d'un service prend en compte l'ensemble des impacts environnementaux (eau, air, sols, énergie, bruit, matière première, déchets,...) et considère toutes les étapes du cycle de vie du service (avec une attention particulière sur les achats, produits se rattachant au service) Une large majorité des PME bruxelloises sont par conséquent également concernée par l'éco-conception. Par exemple, une agence de communication va proposer à ces clients un siteweb qui pourra être développé selon les principes du green IT, un évènement qui pourra être organisé de manière durable, un affichage publicitaire sur bâches qui pourra être en leasing plutôt qu'achetée et puis jetée à la fin de la campagne marketing.

En outre, un produit eco-conçu, tel qu'une lunchbox réutilisable, hermétique, solide, pratique, durable et design, vise également à repenser l'expérience du repas de midi en faisant découvrir aux utilisateurs une petite restauration bruxelloise de qualité, sous forme de plats à emporter sur un mode - écoresponsable.

Au niveau le plus abouti, on parle du berceau au berceau (Cradle to cradle – C2C – pour les anglophones) qui est une partie de l'éco-conception qui intègre, à tous les niveaux, de la conception, de la production et du recyclage du produit, une exigence écologique dont le principe est zéro pollution et 100% de recyclage. En simplifiant, un produit fabriqué doit pouvoir, une fois recyclé, produire à nouveau le même produit, seul un ajout d'énergie renouvelable intervenant dans le cycle.

1.2.4. Ecologie industrielle et territoriale

L'écologie industrielle s'inspire des écosystèmes naturels pour trouver de nouvelles formes de mutualisation de flux ou équipements et de coopération entre les acteurs cohabitant sur un territoire donné. Une de ses applications directes est de faire en sorte que les déchets d'une entreprise deviennent des ressources pour une autre entreprise (aussi appelé la symbiose industrielle).

Un modèle-type de référence est l'expérience de Kalundborg au Danemark qui consiste dans le développement d'un réseau dense d'échanges d'eau, d'énergie et de sous-produits provenant de différentes activités industrielles sur un même site. Cependant, l'optimisation des techniques et modes de production peut s'envisager au niveau d'un parc industriel comme au niveau d'un groupe déterminé d'entreprises.

Par exemple, Irisphère, projet mené par Citydev.Brussels accompagne les entreprises situées dans des parcs d'activité bruxellois pour le développement de partenariats dans les domaines de l'énergie et des ressources. Un des exemples de mise en œuvre est la mise à disposition de l'eau déminéralisée excédentaire d'une entreprise pour une entreprise voisine ce qui permet l'amélioration d'un procédé de nettoyage. L'objectif est maintenant d'essaimer la démarche, favorisant l'échange de ressources-déchets, d'énergie, de mobilité et de diversité, en favorisant les circuits les plus courts possibles, et en reposant sur les besoins concrets des entreprises.

Des exemples non « industriels » existent également : récemment, une bière bruxelloise a été élaborée à partir de pains invendus provenant de grandes surfaces. Une demi-tonne de pain est utilisée pour un brassin de 4.000 litres. Chaque bouteille (33 cl) de bière comprend donc l'équivalent d'une tranche et demie de pain.



1.2.5. Economie de la fonctionnalité

Le fondement de l'économie de la fonctionnalité (ou « product-service systems ») est de privilégier l'usage d'un produit plutôt que la propriété de façon à réduire les prélèvements de ressources. Ce modèle d'affaire rompt radicalement avec la logique de « volume » (= vendre plus) pour passer dans à une logique de « valeur » (=répondre à une fonction, un besoin).

En effet l'approche « service plutôt que produit » permet de placer au cœur du modèle de génération de valeur/profit par les entreprises, la production de ressources immatérielles dont certaines peuvent aller bien au-delà de la simple réponse à des besoins des clients et profiter de façon plus générale à la collectivité/communauté (santé, environnement, mobilité,...). C'est une formule permettant également un renouveau dans le rapport entre entreprises, clients mais aussi acteurs publics avec une logique d'écosystèmes coopératifs (ex : partenariat public-privé pour la mise en place de Villo). Il est important de souligner que la forte dimension service de l'Economie de la fonctionnalité peut contribuer à un ancrage plus local des entreprises et est donc susceptible de constituer un terreau favorable pour une relocalisation de l'économie.

Dans cette optique, une entreprise reste propriétaire des biens qu'elle met à disposition de ses clients : par exemple, remplacement de la vente du bien par la vente de l'usage du bien (photocopies facturées à l'unité et non vente de l'appareil) ou un service de mobilité plutôt qu'un véhicule (Cambio ou Villo étant des exemples bruxellois),...

Etant donné que le modèle Economie de la fonctionnalité implique une logique de rupture avec la modèle classique de création de profit, des processus d'accompagnement à la transition doivent être mis en place pour soutenir les entreprises et leurs dirigeants.

2.2. Demande, comportement et gestion des besoins des consommateurs

2.2.1. Economie du partage

L'économie du partage ou collaborative recouvre 3 réalités : la production collaborative, la consommation collaborative et le financement collaboratif. En particulier au niveau des consommateurs-citoyens, l'économie du partage désigne des échanges de biens et services, à titre gratuit ou payant. Dans la mesure où les consommateurs se transforment eux-mêmes en producteurs ou fournisseurs de service, on sort des schémas économiques classiques. Les autorités locales et régionales ont donc pour rôle d'encadrer, notamment par rapport aux règles sur la concurrence ou encore la santé publique, sans pour autant freiner ou limiter l'émergence de ces activités.⁶

Par exemple, la finance collaborative (crowdfunding ou prêt d'argent de pair à pair), un fab lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory) qui est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment une imprimante 3D ou encore le covoiturage, la location entre particuliers, les jardins partagés et potagers urbains collectifs, les Repair Cafés...

2.2.2. Changement de comportement d'achats de biens et services

Ce changement de comportement concerne autant les citoyens, les entreprises que les pouvoirs publics. En particulier, il touche :

- La Transition des modes de consommation (TMC): il s'agit d'identifier les motivations des citoyens ; facteurs-clés pour la mise en lumière des freins et leviers à une rupture de paradigme de la propriété (pour l'économie de fonctionnalité et l'économie du partage) et de concevoir des instruments de sensibilisation ainsi que des mesures à mettre en œuvre par les pouvoirs publics pour promouvoir l'usage et le réemploi.

⁶ Cette réflexion doit rencontrer trois nécessités pour encadrer l'économie du partage sans la corseter : primo, toute activité économique aussi partagée soit-elle doit contribuer à la solidarité (via le paiement de taxes et d'impôts) et au financement de la sécurité sociale, et cette contribution doit en conséquence « ouvrir » des droits sociaux (assurance maladie, assurances chômage, etc.) ; secundo, un cadre juridique nouveau doit permettre l'encadrement des échanges économiques entre particuliers dans le respect de la protection de la vie privée ; tertio, un nouveau statut doit être conçu et correspondre à la réalité particulière des activités ponctuelles du partage. Ce statut doit permettre aux « collaboratifs » d'engranger des revenus complémentaires, de contribuer à la solidarité, et de s'ouvrir des droits qui leur assurent une protection sociale. Voir analyse 2014 Mohssin El Ghabri « De quoi airbnb et uber sont-ils le nom ? ».



- La Transition des instances publiques (TIP) : Les achats publics étant souvent cités comme levier pour favoriser le développement de business model innovants, il s'agit d'initier un dialogue sur l'usage et le réemploi avec les administrations publiques via des contacts directs et l'organisation d'ateliers de sensibilisation, d'information et de co-création.

2.2.3. Achat responsable

Les pouvoirs publics, y compris au niveau local ou régional, peut mettre en place une politique de commande publique responsable, l'octroi d'éco-labels ou par la diffusion d'informations favorables aux éco-produits (passeport produits) ou aux éco-comportements conformément à l'ordonnance de mai 2014 relative aux clauses environnementales et éthiques dans les marchés publics.

Les entreprises privés, avec leur politique d'achat, sont également des acteurs influant quant aux biens qu'ils demandent à leurs fournisseurs.

2.2.4. Sobriété et réflexion sur la satisfaction des besoins des consommateurs

La consommation responsable s'entend de plusieurs manières : une consommation modérée et visant à ne satisfaire que les besoins de l'être humain (et donc limiter les achats), la consommation de produits ou services dont la production, l'usage, ou la fin d'usage ou de vie ont un impact moindre que d'autres produits (par exemple, produits rechargeables, recyclés, recyclables ou démantelables, bio, etc.).

La consommation responsable peut ainsi viser de véritables changements de comportements dans le sens de la durabilité et peut donc inclure la substitution de produits par des services ou encore la satisfaction de besoins par une consommation immatérielle plutôt que matérielle.

2.3. Gestion des ressources et des déchets

Le concept d'économie circulaire vise à orienter l'économie vers une gestion rationnelle et intelligente des **ressources - des matières premières à l'énergie, en passant par l'eau, l'air, les terres et le sol, la biodiversité**. Les plans environnementaux ont pour objectif la préservation de ses ressources.

En ce qui concerne les déchets, l'échelle de Lansink est une norme reconnue, donnant la priorité aux modes de traitement des déchets les plus écologiques : prévention, réutilisation, recyclage, incinération. Elle est appliquée dans le Plan déchets de la Région de Bruxelles-Capitale.

3.2.1. Le Réemploi et la préparation au réemploi

Par le réemploi et la réparation, nous prolongeons l'usage d'un bien en lui donnant une seconde vie. Ces étapes sont donc à privilégier dans le cadre d'une économie efficace dans l'utilisation de ses ressources. Le don, l'échange, la réparation, la revente sont autant de moyens disponibles pour maintenir dans le circuit les produits ne répondant plus aux besoins du consommateur et éviter leur mise au rebut. La réparation est par ailleurs créatrice d'activité économique locale et peu qualifiée. Ces filières peuvent concerner des produits ou leurs composants, comme par exemple les pièces détachées en bon état de fonctionnement qui peuvent également être revendues.

Le marché des voitures d'occasion est un des exemples répandus. On peut aussi citer les électroménagers remis à neuf et revendus par les filières classiques ou d'économie sociale. Le réemploi des matériaux d'intérieurs de bureau est un autre exemple intéressant dans une région qui concentre une majorité d'entreprises tertiaires. Une entreprise propose d'ailleurs à des sociétés de relooker leur mobilier de bureau (tables, armoires et chaises) plutôt que de le remplacer.

3.2.2. Recyclage

Le recyclage, sous toutes ses formes, est au cœur des préoccupations de l'économie circulaire. Il permet de réintroduire, dans le [cycle de production](#) d'un produit, des [matériaux](#) qui composaient un produit similaire arrivé en fin de vie, ou des résidus de fabrication et d'éviter une extraction supplémentaire de ressources. Outre la priorité à accorder au recyclage par rapport à celui de l'incinération et à l'enfouissement, on soulignera qu'il s'agit de favoriser le recyclage « en boucle » plutôt que le « down-cycling » et qu'afin de garantir la qualité des produits finaux, il est très généralement opportun de procéder à des collectes sélectives.

Dans le cas du **recyclage en boucle** fermé, la matière provenant d'un système de produits est recyclée dans le même système de produits. Dans le cas du recyclage en boucle ouverte, elle est recyclée dans un autre système de produits.



Le **downcycling** ou **décyclage** est un procédé par lequel on transforme un déchet matériel ou un produit inutile en un nouveau matériau ou produit de qualité ou de valeur moindre.

L'**upcycling** ou revalorisation décrit la recherche d'un nouveau domaine d'utilité pour un déchet matériel ou un produit plus utilisé, sans avoir recours à des transformations complexes.

3.2.3. Valorisation énergétique

La valorisation énergétique interviendra quand aucune autre filière n'est envisageable. L'enjeu sera alors de pouvoir récupérer l'énergie contenue dans les déchets.

2.4. Gouvernance et hiérarchie territoriale

L'économie circulaire ne trouvera sa pleine efficacité pour la Région de Bruxelles-Capitale et pour ses travailleurs que si elle intègre le principe du niveau d'action approprié : autrement dit, elle doit se combiner avec le développement de plusieurs niveaux territoriaux et se baser en premier lieu sur des actions en circuits économiques courts.



Source : ACR+, présentation GreenWeek, 4 Juin 2014

Circuit économique court

Si l'économie circulaire a pour objectif des boucles fermées, elle se développe de manière optimale en privilégiant les circuits à travers une chaîne de valeur locale au bénéfice de l'environnement et de l'emploi local, donc peu délocalisable. Les circuits économiques courts permettent de réduire le nombre d'intermédiaires et la distance qui séparent le producteur du consommateur.

Ils diminuent donc la pollution liée au transport des produits et donnent aux consommateurs plus de visibilité sur les modes de production utilisés, ce qui incite les producteurs à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé, en limitant l'usage de produits polluants par exemple.

Les circuits courts favorisent la proximité relationnelle entre les acteurs d'une filière et incitent aux partenariats (entre entreprises, entre pouvoirs publics et acteurs privés, entre acteurs associatifs et entreprises, ...).

De même, la gestion des ressources territoriales est aussi essentielle : la spécialisation et la mixité des fonctions en ville (rendue plus praticable grâce aux permis d'environnement), la place réservée aux espaces verts et à la préservation de la nature sont autant d'enjeu qui participent à une réflexion sur la rareté et l'exploitation des ressources et contribuent à la dimension sociale du bien-être en ville.

En outre, une approche territoriale contribue à amplifier l'interdépendance entre les entreprises et les territoires. Avec des modèles d'affaires favorisant une implication/prise en compte plus importante de l'impact que les entreprises peuvent avoir sur leur territoire dans lequel elles développent leurs activités (création d'emplois locaux, matières premières circulant en circuit fermé,...) puisque lorsque une entreprise contribue à la résilience du territoire, elle contribue également à sa propre résilience en tant qu'entreprise acteur d'un système économique.

L'aménagement du territoire a donc une grande influence sur l'impact des activités urbaines sur l'environnement. La conception de celui-ci fait donc partie intégrante d'une feuille de route en économie circulaire. Le bilan métabolique et sa territorialisation permettraient d'avancer plus loin dans cette perspective, en particulier en intégrant à tout projet de développement un diagnostic environnemental.⁷

Les acteurs territoriaux ont donc un rôle crucial à jouer non seulement dans la sensibilisation mais aussi plus globalement dans l'ensemble de la dynamique qui ne peut se mettre en place sans une adaptation des réglementations en vigueur et sans la création d'un environnement adapté à ce nouveau mode de pensée. Il leur revient d'induire l'émergence d'un cadre propice à la créativité et à l'innovation dans lequel les idées et le développement de projets individuels et collaboratifs sont possibles et accompagnés. La démarche est globale et, si elle concerne les entreprises à caractère industriel, elle touche aussi les sociétés de services, à l'affût d'opportunités dans leur giron.

⁷ Vincent Calay, ULB-IGEAT, métabolisme et écologie industrielle - instruments de pilotage et d'évaluation du développement durable de Bruxelles, 2013

